

Colloque organisé par le Pôle Berenstein
à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale
du travail

L'OIT ET LE DROIT SOCIAL EN SUISSE : 100 ANS ET APRÈS ?

Vendredi 10 mai 2019

Professeures Stéphanie Dagrón, Anne-Sylvie Dupont, Karine Lempen

Faculté de droit, Université de Genève



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**
FACULTÉ DE DROIT



PÔLE BERENSTEIN
DROIT DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**
GLOBAL STUDIES INSTITUTE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DFEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Avec le patronage de la Commission tripartite pour les affaires de l'OIT

L'OIT ET LE DROIT SOCIAL EN SUISSE : 100 ANS ET APRÈS ?

Vendredi 10 mai 2019 - Programme

- 8h00 Accueil
- 8h20 **Mots de bienvenue**
Bénédict FOËX
Professeur, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève
René SCHWOK
Professeur, Directeur du Global Studies Institute de l'Université de Genève
Valentin ZELLWEGER
Ambassadeur, Chef de la mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
- 8h45 **Introduction au colloque**
Jean-Michel SERVAIS
Président d'honneur de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale, ancien directeur du BIT

LE RÔLE DE L'OIT DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

- 9h00 **Histoire de l'OIT – bilan et perspectives**
Sandrine KOTT
Professeure, Faculté des lettres (histoire)/Global Studies Institute, Université de Genève
- 9h45 **L'OIT, une organisation parmi d'autres ?**
Jean-Marc SOREL
Professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- 10h30 *Pause-café*
- 11h00 **La sécurité sociale à l'OIT : quelle vision d'avenir ?**
Stéphanie DAGRON
Professeure, Faculté de droit/Global Studies Institute, Université de Genève
- 11h45 **Mondialisation, informalisation et digitalisation : trois défis du XXI^{ème} siècle pour l'OIT**
Isabelle DAUGAREILH
Professeure, Directrice du Comptasec, Université de Bordeaux
- 12h30 *Pause de midi – une collation sera servie sur place*

LA RÉCEPTION DES NORMES DE L'OIT EN DROIT SUISSE

- 13h45 **Utilisation du droit international par les juridictions internes**
Xavier BEAUDONNET
Juriste, Bureau international du travail, Genève
- 14h30 **Le revenu de substitution en cas d'incapacité de travail
consécutive à la maladie**
Anne-Sylvie DUPONT
Professeure, Faculté de droit des Universités de Genève et Neuchâtel
- 15h15 *Pause-café*
- 15h45 **Vers un contrôle accru des personnes salariées sur leur temps ?**
Karine LEMPEN
Professeure, Faculté de droit de l'Université de Genève
- 16h30 **La discrimination antisyndicale**
Jean-Philippe DUNAND
Professeur, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel
- 17h15 **Les effets de la digitalisation sur le partenariat social**
Kurt PÄRLI
Professeur, Faculté de droit de l'Université de Bâle

TABLE RONDE (entrée libre)

- 18h15 **Table ronde sur l'avenir du partenariat social et la mise en œuvre
de la Déclaration tripartite du 20 octobre 2018**
- Présidence :
Boris ZÜRCHER, Chef de la Direction du travail au Secrétariat d'Etat à
l'économie SECO
- Associations patronales :
Blaise MATTHEY, Fédération des Entreprises Romandes
Marco TADDEI, Union patronale suisse
- Associations syndicales :
Luca CIRIGLIANO, Union syndicale suisse
Hélène AGBEMEGNAH, Travail.Suisse
Corinne SCHÄRER, Unia
- 19h45 **Conclusion du colloque**
Jean-Michel SERVAIS
Président d'honneur de la Société internationale de droit du travail et de
la sécurité sociale, ancien directeur du BIT
- 20h00 *Apéritif riche offert par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO*

L'OIT ET LE DROIT SOCIAL EN SUISSE : 100 ANS ET APRÈS ?

10 mai 2019

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le **30 avril 2019**

A remplir en lettres majuscules

Madame Monsieur

Nom/Prénom : -----

Etude/Entreprise (en toutes lettres) : -----

Profession/Fonction : -----

Privée Professionnelle

ADRESSE DE CONTACT

Adresse postale : -----

NP/Ville/Pays -----

Téléphone : -----

E-mail (indication indispensable) : -----

Je m'inscris à la **L'OIT ET LE DROIT SOCIAL EN SUISSE : 100 ANS ET APRÈS ? du 10 mai 2019** au tarif de :

- CHF 120.-
- CHF 60.- (avocats-stagiaires, joindre une pièce de légitimation)
- gratuit (étudiant-e-s et doctorant-e-s, joindre une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation, les pauses-café, le déjeuner buffet et l'apéritif. La finance d'inscription de CHF 120.- comprend également les Actes du colloque.

Je m'engage à verser la somme correspondante au moyen du bulletin de versement qui me sera adressé dès réception de mon inscription.

Frais d'annulation

En cas d'annulation reçue le 18 avril au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 40.-.

Date : ----- Signature : -----

Affanchir
SVP

UNIVERSITE DE GENEVE
Secrétariat du Département de droit civil
Faculté de droit
Bd du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4

Renseignements pratiques

Lieu

Université de Genève - Uni Mail R080

Bd du Pont-d'Arve 40 - 1205 Genève

De la gare Cornavin accès en tram 15 (direction Palettes), arrêt Uni Mail.

Inscription et informations complémentaires

Tél. +41 (0)22 379 86 33

Au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer avant le **30 avril 2019**

■ Par la poste au :

Secrétariat du Département de droit civil

Faculté de droit – Uni Mail - Université de Genève

Bd du Pont-d'Arve 40 - 1211 Genève 4

■ Par e-mail : Francine.Pinget@unige.ch

■ En ligne : <https://www.unige.ch/droit/berenstein>

Finances d'inscription

■ CHF 120.-

■ CHF 60.- (avocat.e.s-stagiaires sur présentation d'une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation, les pauses-café, le déjeuner-buffet qui aura lieu à Uni Mail et l'apéritif. La finance d'inscription de CHF 120.- comprend également les Actes du colloque.

Sur présentation d'une pièce de légitimation, les étudiant.e.s et doctorant.e.s peuvent assister gratuitement au colloque (documentation et restauration non comprises).

Formation continue FSA

La participation à ce colloque permet aux avocat.e.s spécialistes FSA en droit du travail d'obtenir **6 crédits** de formation continue FSA.

Attestation

Une attestation de participation peut être délivrée sur demande.

Annulation

En cas d'annulation reçue le 30 avril au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 40.-.